

SERVICE BEST B.V. De Schakel 60 5651 GH EINDHOVEN The Netherlands Phone: +31 40 230 23 00 Fax: +31 40 230 23 02 E-mail: info@servicebest.com	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 1 / 16
		Révision nr : 2
		Date d'émission : 15/09/2021
	Protecton Antigél Concentrate 1890911 1L – 1890912 5L	Remplace la fiche : 24/04/2015

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation : Protecton Antigél Concentrate
 UFI : 3W10-Q0K9-7000-7T1N

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation(s) particulière(s) : Liquide de refroidissement

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison sociale de l'entreprise : SERVICE BEST B.V.
 De Schakel 60
 5651 GH EINDHOVEN
 The Netherlands
 Phone: +31 40 230 23 00
 Fax: +31 40 230 23 02
 E-mail: info@servicebest.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro de téléphone d'appel d'urgence : BELGIE/BELGIQUE/LUXEMBURG/LUXEMBOURG
 Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum/Giftnotrufzentrale
 c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid
 +32 70 245 245

NETHERLANDS
 Nationaal Vergiftigingen Informatie Centrum (NVIC)
 NB Uitsluitend bestemd om professionele hulpverleners te informeren
 bij acute vergiftigingen
 +31 30 274 88 88

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

2.1.1. Classification conformément au Règlement (UE) 1272/2008/CE

Classification CLP : Le produit est classé comme dangereux conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008.

Acute Tox. 4 (Oral) H302

STOT RE 2 H373

Texte complet des phrases H, voir sous section 16

2.2. Éléments d'étiquetage

2.2.1. Étiquetage conformément au Règlement (UE) 1272/2008

Pictogrammes des risques :



GHS07

GHS08

Mention d'avertissement :

Attention

Contient :

Mono éthylène glycol

Di éthylène glycol

Mentions de danger :

H302 - Nocif en cas d'ingestion.

H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes (reins) à la suite

SERVICE BEST B.V. De Schakel 60 5651 GH EINDHOVEN The Netherlands Phone: +31 40 230 23 00 Fax: +31 40 230 23 02 E-mail: info@servicebest.com	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 2 / 16
		Révision nr : 2
		Date d'émission : 15/09/2021
	Protecton Antigél Concentrate	Remplace la fiche : 24/04/2015
	1890911 1L – 1890912 5L	

Conseils de prudence :

- d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (oral).
- P102 - Tenir hors de portée des enfants.
- P260 - Ne pas respirer les vapeurs, aérosols.
- P264 - Se laver la peau soigneusement après manipulation.
- P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
- P301+P312 - EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/ en cas de malaise.
- P330 - Rincer la bouche.
- P501 - Éliminer le contenu et le récipient dans une installation de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

2.3. Autres dangers

Autres dangers :

- Données de PBT/vPvB :
- Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB de la directive REACH annexe XIII.,
- Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB de la directive REACH annexe XIII. .

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom de la substance	Identificateur de produit	%	Classification conformément au règlement (UE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]
éthylène-glycol	(N° CAS) 107-21-1 (N° CE) 203-473-3 (N° index CE) 603-027-00-1 (N° REACH) 01-2119456816-28-XXXX	80 - 95	Acute Tox. 4 (Oral), H302 STOT RE 2, H373
Diéthylène glycol	(N° CAS) 111-46-6 (N° CE) 203-872-2 (N° index CE) 603-140-00-6	0 - 15	Acute Tox. 4 (Oral), H302
Dipotassium tetraborate	(N° CAS) 12045-78-2 (N° CE) 215-575-5	0,25 – 0,5	Repr. 2, H361d

Pour le texte complet des phrases H- dans cette section, voir section 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin.

Contact avec la peau : Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon. En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin.

Contact avec les yeux : Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin.

Ingestion : Rincer la bouche abondamment à l'eau. Consulter un médecin.

SERVICE BEST B.V. De Schakel 60 5651 GH EINDHOVEN The Netherlands Phone: +31 40 230 23 00 Fax: +31 40 230 23 02 E-mail: info@servicebest.com	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 3 / 16
		Révision nr : 2
		Date d'émission : 15/09/2021
	Protecton Antigél Concentrate	Remplace la fiche : 24/04/2015
	1890911 1L – 1890912 5L	

Conseils supplémentaires : Personnel de premiers secours : attention à votre propre protection !. Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin. Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin traitant. Traitement symptomatique.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation : Peut irriter les voies respiratoires. Les symptômes suivants peuvent se manifester: Toux, Etourdissements, Maux de tête.

Contact avec la peau : Peut être irritant. Peut être absorbé par la peau. Une exposition chronique peut provoquer une dermatite. Les symptômes suivants peuvent se manifester: Peau sèche.

Contact avec les yeux : Peut provoquer une irritation légère. Les symptômes suivants peuvent se manifester: erythème (rougeur), Douleur.

Ingestion : Nocif en cas d'ingestion. Les symptômes suivants peuvent se manifester: Douleurs abdominales, Somnolence, Etourdissements, Nausées, Maux de tête, Vomissements, Perte de conscience, Atteinte du système nerveux, Des lésions au foie et aux reins peuvent se produire.

Symptômes chroniques : Risque présumé d'effets graves pour les organes (reins) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (par voie orale).

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Données non disponibles

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : dioxyde de carbone (CO₂), poudre, mousse résistante aux alcools, eau pulvérisée.

Agents d'extinction non appropriés : Jet d'eau bâton.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risques spécifiques : Non inflammable. Un échauffement provoque une élévation de la pression et génère un risque d'éclatement.

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Oxydes de carbone (CO, CO₂).

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Évacuer la zone. Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Endiguer et contenir les fluides d'extinction. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant.

Autres informations : Ne pas laisser les eaux d'extinction s'écouler dans les égouts ou les cours d'eau. Eliminer les déchets en conformité avec la législation environnementale.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes : Eloigner le personnel superflu. Rester du côté d'où vient le vent. Veiller à une ventilation adéquate. Porter l'équipement de protection individuelle recommandé. Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser. Ne pas respirer les vapeurs. Eviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.

SERVICE BEST B.V. De Schakel 60 5651 GH EINDHOVEN The Netherlands Phone: +31 40 230 23 00 Fax: +31 40 230 23 02 E-mail: info@servicebest.com	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 4 / 16
		Révision nr : 2
		Date d'émission : 15/09/2021
	Protecton Antigél Concentrate	Remplace la fiche : 24/04/2015
	1890911 1L – 1890912 5L	

Pour les secouristes : S'assurer que des procédures et des entraînements pour la décontamination d'urgence et l'élimination sont en place. Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les eaux de surface ou dans les égouts. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Endiguer le liquide répandu. Absorber le liquide répandu en petite quantité dans un matériau non combustible et pelleter dans un conteneur pour élimination. Récupérer le produit répandu en grande quantité par pompage (utiliser une pompe antidéflagrante ou manuelle). Placer les résidus dans des fûts en vue de l'élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13). Ce produit et son récipient doivent être éliminés de manière sûre, conformément à la législation locale.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser. Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Veiller à une ventilation adéquate. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser. Ne pas respirer les vapeurs. Eviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Prendre toutes précautions pour éviter de mélanger avec des Matières incompatibles, Voir la rubrique 10 consacrée aux matériaux incompatibles. Assurer un contrôle approprié du processus pour éviter une production de déchets en excès (Température, concentration, pH, temps). Éviter le rejet dans l'environnement.

Mesures d'hygiène : Maintenir une bonne hygiène industrielle. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Retirer les vêtements contaminés. Séparer les vêtements de travail des vêtements de ville. Les nettoyer séparément. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé. Hygroscopique. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Voir liste détaillée des matériaux incompatibles en rubrique 10 Stabilité/Réactivité.

Matériaux d'emballage : Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Antigel.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition :

SERVICE BEST B.V. De Schakel 60 5651 GH EINDHOVEN The Netherlands Phone: +31 40 230 23 00 Fax: +31 40 230 23 02 E-mail: info@servicebest.com	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 5 / 16
		Révision nr : 2
		Date d'émission : 15/09/2021
	Protecton Antigél Concentrate	Remplace la fiche : 24/04/2015
	1890911 1L – 1890912 5L	

Diéthylène glycol (111-46-6)		
Autriche	MAK (mg/m ³)	44 mg/m ³
Autriche	MAK (ppm)	10 ppm
Autriche	MAK Valeur courte durée (mg/m ³)	176 mg/m ³
Autriche	MAK Valeur courte durée (ppm)	40 ppm
Bulgarie	OEL TWA (mg/m ³)	10 mg/m ³
Croatie	GVI (granična vrijednost izloženosti) (mg/m ³)	101 mg/m ³
Croatie	GVI (granična vrijednost izloženosti) (ppm)	23 ppm
Danemark	Grænseværdie (langvarig) (mg/m ³)	11 mg/m ³
Danemark	Grænseværdie (langvarig) (ppm)	2,5 ppm
Estonie	OEL TWA (mg/m ³)	45 mg/m ³
Estonie	OEL TWA (ppm)	10 ppm
Estonie	OEL STEL (mg/m ³)	90 mg/m ³
Estonie	OEL STEL (ppm)	20 ppm
Allemagne	Valeur limite au poste de travail (mg/m ³)	44 mg/m ³ (the risk of damage to the embryo or fetus can be excluded when AGW and BGW values are observed)
Allemagne	Valeur limite au poste de travail (ppm)	10 ppm (the risk of damage to the embryo or fetus can be excluded when AGW and BGW values are observed)
Lettonie	OEL TWA (mg/m ³)	10 mg/m ³
Suisse	VLE (mg/m ³)	176 mg/m ³
Suisse	VLE (ppm)	40 ppm
Suisse	VME (mg/m ³)	44 mg/m ³
Suisse	VME (ppm)	10 ppm
Royaume Uni	WEL TWA (mg/m ³)	101 mg/m ³
Royaume Uni	WEL TWA (ppm)	23 ppm
Royaume Uni	WEL STEL (mg/m ³)	303 mg/m ³ (calculated)
Royaume Uni	WEL STEL (ppm)	69 ppm (calculated)
Danemark	Grænseværdie (langvarig) (mg/m ³)	11 mg/m ³
Danemark	Grænseværdie (langvarig) (ppm)	2,5 ppm
Irlande	OEL (8 hours ref) (mg/m ³)	100 mg/m ³
Irlande	OEL (8 hours ref) (ppm)	23 ppm
Irlande	OEL (15 min ref) (mg/m ³)	300 mg/m ³ (calculated)
Irlande	OEL (15 min ref) (ppm)	69 ppm (calculated)
Lituanie	IPRV (mg/m ³)	45 mg/m ³
Lituanie	IPRV (ppm)	10 ppm
Lituanie	TPRV (mg/m ³)	90 mg/m ³
Lituanie	TPRV (ppm)	20 ppm
Pologne	NDS (mg/m ³)	10 mg/m ³ (inhalable aerosol fraction)
Roumanie	OEL TWA (mg/m ³)	500 mg/m ³
Roumanie	OEL TWA (ppm)	115 ppm
Roumanie	OEL STEL (mg/m ³)	800 mg/m ³
Roumanie	OEL STEL (ppm)	184 ppm
Slovaquie	NPHV (priemerná) (mg/m ³)	44 mg/m ³
Slovaquie	NPHV (priemerná) (ppm)	10 ppm
Slovaquie	NPHV (Hraničná) (mg/m ³)	90 mg/m ³
Slovénie	OEL TWA (mg/m ³)	44 mg/m ³
Slovénie	OEL TWA (ppm)	10 ppm

SERVICE BEST B.V. De Schakel 60 5651 GH EINDHOVEN The Netherlands Phone: +31 40 230 23 00 Fax: +31 40 230 23 02 E-mail: info@servicebest.com	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 6 / 16
		Révision nr : 2
		Date d'émission : 15/09/2021
	Protecton Antigél Concentrate	Remplace la fiche : 24/04/2015
	1890911 1L – 1890912 5L	

Slovénie	OEL STEL (mg/m ³)	176 mg/m ³
Slovénie	OEL STEL (ppm)	40 ppm
Suède	nivågränsvärde (NVG) (mg/m ³)	45 mg/m ³ (the limit value applies to the combined concentration of vapour and aerosol)
Suède	nivågränsvärde (NVG) (ppm)	10 ppm (the limit value applies to the combined concentration of vapour and aerosol)
Suède	kortidsvärde (KTV) (mg/m ³)	90 mg/m ³
Suède	kortidsvärde (KTV) (ppm)	20 ppm
Suisse	VME (mg/m ³)	44 mg/m ³ (aerosol, vapour)
Suisse	VME (ppm)	10 ppm (aerosol, vapour)
Suisse	VLE(mg/m ³)	176 mg/m ³ (aerosol, vapour)
Suisse	VLE (ppm)	40 ppm (aerosol, vapour)
éthylène-glycol (107-21-1)		
UE	IOELV TWA (mg/m ³)	52 mg/m ³
UE	IOELV TWA (ppm)	20 ppm
UE	IOELV STEL (mg/m ³)	104 mg/m ³
UE	IOELV STEL (ppm)	40 ppm
Autriche	MAK (mg/m ³)	26 mg/m ³
Autriche	MAK (ppm)	10 ppm
Autriche	MAK Valeur courte durée (mg/m ³)	52 mg/m ³
Autriche	MAK Valeur courte durée (ppm)	20 ppm
Bulgarie	OEL TWA (mg/m ³)	52 mg/m ³
Bulgarie	OEL TWA (ppm)	20 ppm
Bulgarie	OEL STEL (mg/m ³)	104 mg/m ³
Bulgarie	OEL STEL (ppm)	40 ppm
Croatie	GVI (granična vrijednost izloženosti) (mg/m ³)	52 mg/m ³
Croatie	GVI (granična vrijednost izloženosti) (ppm)	20 ppm
Croatie	KGVI (kratkotrajna granična vrijednost izloženosti) (mg/m ³)	104 mg/m ³
Croatie	KGVI (kratkotrajna granična vrijednost izloženosti) (ppm)	40 ppm
Chypre	OEL TWA (mg/m ³)	52 mg/m ³
Chypre	OEL TWA (ppm)	20 ppm
Chypre	OEL STEL (mg/m ³)	104 mg/m ³
Chypre	OEL STEL (ppm)	40 ppm
République Tchèque	Expoziční limity (PEL) (mg/m ³)	50 mg/m ³
France	VLE (mg/m ³)	104 mg/m ³ (indicative limit-vapor)
France	VLE (ppm)	40 ppm (indicative limit-vapor)
France	VME (mg/m ³)	52 mg/m ³ (indicative limit-vapor)
France	VME (ppm)	20 ppm (indicative limit-vapor)
Allemagne	Valeur limite au poste de travail (mg/m ³)	26 mg/m ³ (the risk of damage to the embryo or fetus can be excluded when AGW and BGW values are observed)
Allemagne	Valeur limite au poste de travail (ppm)	10 ppm (the risk of damage to the embryo or fetus can be excluded when AGW and BGW values are observed)
Gibraltar	OEL TWA (mg/m ³)	52 mg/m ³
Gibraltar	OEL TWA (ppm)	20 ppm

SERVICE BEST B.V. De Schakel 60 5651 GH EINDHOVEN The Netherlands Phone: +31 40 230 23 00 Fax: +31 40 230 23 02 E-mail: info@servicebest.com	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 7 / 16
		Révision nr : 2
	Protecton Antigél Concentrate 1890911 1L – 1890912 5L	Date d'émission : 15/09/2021
		Remplace la fiche : 24/04/2015

Gibraltar	OEL STEL (mg/m ³)	104 mg/m ³
Gibraltar	OEL STEL (ppm)	40 ppm
Grèce	OEL TWA (mg/m ³)	125 mg/m ³ (vapor)
Grèce	OEL TWA (ppm)	50 ppm (vapor)
Grèce	OEL STEL (mg/m ³)	125 mg/m ³ (vapor)
Grèce	OEL STEL (ppm)	50 ppm (vapor)
Italie	OEL TWA (mg/m ³)	52 mg/m ³
Italie	OEL TWA (ppm)	20 ppm
Italie	OEL STEL (mg/m ³)	104 mg/m ³
Italie	OEL STEL (ppm)	40 ppm
Lettonie	OEL TWA (mg/m ³)	52 mg/m ³
Lettonie	OEL TWA (ppm)	20 ppm
Espagne	VLA-ED (mg/m ³)	52 mg/m ³ (indicative limit value)
Espagne	VLA-ED (ppm)	20 ppm (indicative limit value)
Espagne	VLA-EC (mg/m ³)	104 mg/m ³
Espagne	VLA-EC (ppm)	40 ppm
Suisse	VLE (mg/m ³)	52 mg/m ³
Suisse	VLE (ppm)	20 ppm
Suisse	VME (mg/m ³)	26 mg/m ³
Suisse	VME (ppm)	10 ppm
Pays-Bas	Grenswaarde TGG 8H (mg/m ³)	52 mg/m ³ (fume) 10 mg/m ³ (droplets)
Pays-Bas	Grenswaarde TGG 15MIN (mg/m ³)	104 mg/m ³
Royaume Uni	WEL TWA (mg/m ³)	10 mg/m ³ (particulates) 52 mg/m ³ (vapour)
Royaume Uni	WEL TWA (ppm)	20 ppm (vapour)
Royaume Uni	WEL STEL (mg/m ³)	104 mg/m ³ (vapour) 30 mg/m ³ (calculated-particulate)
Royaume Uni	WEL STEL (ppm)	40 ppm (vapour)
République Tchèque	Expoziční limity (PEL) (mg/m ³)	50 mg/m ³
Danemark	Grænseværdie (langvarig) (mg/m ³)	26 mg/m ³ 10 mg/m ³ (vapor)
Danemark	Grænseværdie (langvarig) (ppm)	10 ppm
Estonie	OEL TWA (mg/m ³)	52 mg/m ³ (total concentration of aerosol and vapor)
Estonie	OEL TWA (ppm)	20 ppm (total concentration of aerosol and vapor)
Estonie	OEL STEL (mg/m ³)	104 mg/m ³ (total concentration of aerosol and vapor)
Estonie	OEL STEL (ppm)	40 ppm (total concentration of aerosol and vapor)
Finlande	HTP-arvo (8h) (mg/m ³)	50 mg/m ³
Finlande	HTP-arvo (8h) (ppm)	20 ppm
Finlande	HTP-arvo (15 min)	100 mg/m ³
Finlande	HTP-arvo (15 min) (ppm)	40 ppm
Hongrie	AK-érték	52 mg/m ³
Hongrie	CK-érték	104 mg/m ³
Irlande	OEL (8 hours ref) (mg/m ³)	10 mg/m ³ (particulate) 52 mg/m ³ (vapour)

SERVICE BEST B.V. De Schakel 60 5651 GH EINDHOVEN The Netherlands Phone: +31 40 230 23 00 Fax: +31 40 230 23 02 E-mail: info@servicebest.com	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 8 / 16
		Révision nr : 2
		Date d'émission : 15/09/2021
	Protecton Antigél Concentrate	Remplace la fiche : 24/04/2015
	1890911 1L – 1890912 5L	

Irlande	OEL (8 hours ref) (ppm)	20 ppm (vapour)
Irlande	OEL (15 min ref) (mg/m ³)	104 mg/m ³ (vapour)
Irlande	OEL (15 min ref) (ppm)	40 ppm (particulate)
Lituanie	IPRV (mg/m ³)	25 mg/m ³ (aerosol and vapor)
Lituanie	IPRV (ppm)	10 ppm (aerosol and vapor)
Lituanie	TPRV (mg/m ³)	50 mg/m ³ (aerosol and vapor)
Lituanie	TPRV (ppm)	20 ppm (aerosol and vapor)
Luxembourg	OEL TWA (mg/m ³)	52 mg/m ³
Luxembourg	OEL TWA (ppm)	20 ppm
Luxembourg	OEL STEL (mg/m ³)	104 mg/m ³
Luxembourg	OEL STEL (ppm)	40 ppm
Malte	OEL TWA (mg/m ³)	52 mg/m ³
Malte	OEL TWA (ppm)	20 ppm
Malte	OEL STEL (mg/m ³)	104 mg/m ³
Malte	OEL STEL (ppm)	40 ppm
Norvège	Grenseverdier (AN) (mg/m ³)	52 mg/m ³ (total sum of gas and particulate matter (aerosol) of the substance-total dust and vapor)
Norvège	Grenseverdier (AN) (ppm)	20 ppm (total sum of gas and particulate matter (aerosol) of the substance-total dust and vapor)
Norvège	Grenseverdier (Korttidsverdi) (mg/m ³)	104 mg/m ³ (total sum of gas and particulate matter (aerosol) of the substance-dust)
Norvège	Grenseverdier (Korttidsverdi) (ppm)	40 ppm (total sum of gas and particulate matter (aerosol) of the substance)
Norvège	Gjennomsnittsverdier (Takverdi) (ppm)	25 ppm (vapor)
Pologne	NDS (mg/m ³)	15 mg/m ³
Pologne	NDSch (mg/m ³)	50 mg/m ³
Portugal	OEL TWA (mg/m ³)	52 mg/m ³ (indicative limit value)
Portugal	OEL TWA (ppm)	20 ppm (indicative limit value)
Portugal	OEL STEL (mg/m ³)	104 mg/m ³ (indicative limit value)
Portugal	OEL STEL (ppm)	40 ppm (indicative limit value)
Portugal	OEL - Ceilings (mg/m ³)	100 mg/m ³ (aerosol only)
Roumanie	OEL TWA (mg/m ³)	52 mg/m ³
Roumanie	OEL TWA (ppm)	20 ppm
Roumanie	OEL STEL (mg/m ³)	104 mg/m ³
Roumanie	OEL STEL (ppm)	40 ppm
Slovaquie	NPHV (priemerná) (mg/m ³)	52 mg/m ³
Slovaquie	NPHV (priemerná) (ppm)	20 ppm
Slovaquie	NPHV (Hraničná) (mg/m ³)	104 mg/m ³
Slovénie	OEL TWA (mg/m ³)	52 mg/m ³
Slovénie	OEL TWA (ppm)	20 ppm
Slovénie	OEL STEL (mg/m ³)	104 mg/m ³
Slovénie	OEL STEL (ppm)	40 ppm
Suède	nivågränsvärde (NVG) (mg/m ³)	25 mg/m ³ (aerosol and vapor)
Suède	nivågränsvärde (NVG) (ppm)	10 ppm (aerosol and vapor)
Suède	kortidsvärde (KTV) (mg/m ³)	50 mg/m ³ (aerosol and vapor)
Suède	kortidsvärde (KTV) (ppm)	20 ppm (aerosol and vapor)
Suisse	VME (mg/m ³)	26 mg/m ³ (aerosol, vapour)

SERVICE BEST B.V. De Schakel 60 5651 GH EINDHOVEN The Netherlands Phone: +31 40 230 23 00 Fax: +31 40 230 23 02 E-mail: info@servicebest.com	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 9 / 16
		Révision nr : 2
		Date d'émission : 15/09/2021
	Protecton Antigél Concentrate	Remplace la fiche : 24/04/2015
	1890911 1L – 1890912 5L	

Suisse	VME (ppm)	10 ppm (aérosol, vapeur)
Suisse	VLE(mg/m ³)	52 mg/m ³ (aérosol, vapeur)
Suisse	VLE (ppm)	20 ppm (aérosol, vapeur)

Indications complémentaires : Contrôle de l'air respiré par les personnes :. Contrôle de l'air ambiant.
Procédures de contrôle recommandées

8.2. Contrôles de l'exposition

- Mesure(s) d'ordre technique : Veiller à une ventilation adéquate. Mesures organisationnelles pour éviter/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition. Maniement sûr: voir rubrique 7 .
- Équipement de protection individuelle : Le type d'équipement de protection doit être sélectionné en fonction de la concentration et de la quantité de la substance dangereuse au lieu de travail.
- Protection des mains : Porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374).
Matériau approprié: Néoprène. Caoutchouc nitrile. Temps de rupture : >8h. Épaisseur >0,3mm. Caoutchouc butyle. gants en caoutchouc naturel. Polyéthylène. Chlorure de polyvinyl (PVC). Gants en VITON. Polyalcool vinylique (PVA). Polyéthylène chloré. Polyuréthane. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste.
- Protection des yeux : lunettes de sécurité étanches (EN 166). lors d'un contact par projection: un équipement de protection du visage (EN 166)
- Protection du corps : Porter un vêtement de protection approprié. Porter une combinaison appropriée pour prévenir l'exposition de la peau
- Protection des voies respiratoires : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
Demi-masque (EN 140). Masque complet (EN 136). Type de filtre: A (EN141). La classe des filtres de protection respiratoire doit absolument être adaptée à la concentration max. du polluant (gaz/vapeur/aérosol/particules) pouvant être produit. En cas de dépassement, il faut utiliser des appareils indépendants! (EN 137)
- Protection contre les dangers thermiques : Non requise dans les conditions d'emploi normales. Utiliser un équipement spécial.
- Contrôle de l'exposition de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement. Se conformer à la législation communautaire applicable en matière de protection de l'environnement.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Aspect : liquide
- Couleur : bleu
- Odeur : Presque inodore
- Seuil olfactif : Aucune donnée disponible
- pH : 8,4 (50%)
- Point de fusion/point de congélation : Non déterminé
- Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition : 165 °C
- Point d'éclair : 111 °C CC
- Vitesse d'évaporation : Non déterminé
- Inflammabilité (solide, gaz) : Non applicable, liquide
- Pression de la vapeur : Aucune donnée disponible

SERVICE BEST B.V. De Schakel 60 5651 GH EINDHOVEN The Netherlands Phone: +31 40 230 23 00 Fax: +31 40 230 23 02 E-mail: info@servicebest.com	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 10 / 16
		Révision nr : 2
		Date d'émission : 15/09/2021
	Protecton Antigél Concentrate	Remplace la fiche : 24/04/2015
	1890911 1L – 1890912 5L	

Densité de la vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 1,13 (20°C)
Densité	: 1125 kg/m ³ (20°C)
Solubilité dans l'eau	: complètement soluble
Coefficient de distribution (n-octanol/eau)	: Non déterminé
Température d'auto-inflammabilité	: > 400 °C
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: 21 mm ² /s (20°C)
Viscosité, dynamique	: 23,5 mPa·s (20°C)
Propriétés explosives	: Non applicable Il n'est pas nécessaire d'effectuer un essai, du fait que la molécule ne comporte aucun groupe chimique susceptible d'avoir des propriétés explosives.
Propriétés comburantes	: Non applicable La méthode de classification ne s'applique pas car il n'y a pas, dans la molécule, de groupes chimiques associés à des propriétés oxydantes.
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Données non disponibles

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité : Référence à d'autres sections: 10.4 & 10.5

10.2. Stabilité chimique

Stabilité : Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses : Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter : Tenir à l'écart de toute source de chaleur (p. ex. surfaces chaudes), des étincelles et des flammes directes.
Voir également section 7 Manipulation et stockage

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles : substances oxydantes. Bases fortes. Acides forts. Aluminium. Acide sulfurique. Acide perchlorique. Acide chlorosulfurique. Hydroxyde de sodium. Voir également rubrique 7.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Référence à d'autres sections: 5.2

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Ingestion: Nocif en cas d'ingestion.

ETA CLP (voie orale)	531 mg/kg de poids corporel
----------------------	-----------------------------

SERVICE BEST B.V. De Schakel 60 5651 GH EINDHOVEN The Netherlands Phone: +31 40 230 23 00 Fax: +31 40 230 23 02 E-mail: info@servicebest.com	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 11 / 16
	Protecton Antigél Concentrate	Révision nr : 2
		Date d'émission : 15/09/2021
		Remplace la fiche : 24/04/2015
1890911 1L – 1890912 5L		

Diéthylène glycol (111-46-6)	
DL50/orale/rat	12565 mg/kg
DL50/cutanée/lapin	11890 mg/kg
CL50/inhalatoire/4h/rat	> 4600 mg/m ³ (Exposure time: 4 h)
éthylène-glycol (107-21-1)	
DL50/orale/rat	7712mg/kg
DL50/cutanée/rat	10600 mg/kg
DL50/cutanée/lapin	> 3500
Dipotassium tetraborate (12045-78-2)	
DL50/orale/rat	3690 mg/kg
DL50/cutanée/lapin	2000 - 5000 mg/kg
CL50/inhalatoire/4h/rat	> 2 g/m ³

- Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.)
pH: 8,4 (50%)
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.)
pH: 8,4 (50%)
- Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.)
- Mutagenicité sur les cellules germinales : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.)
- Cancerogénité : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.)

éthylène-glycol (107-21-1)	
NOAEL (chronique, oral, animal/mâle, 2 ans)	1000 mg/kg de poids corporel
NOAEL (chronique, oral, animal/femelle, 2 ans)	1500 mg/kg de poids corporel

- Toxicité pour la reproduction : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.)
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.)
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée : Risque présumé d'effets graves pour les organes (reins) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (oral).

éthylène-glycol (107-21-1)	
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	220 200 mg/kg de poids corporel/jour OECD Guideline 407
NOAEL (cutané, rat/lapin, 90 jours)	2220 mg/kg de poids corporel/jour OECD 410

- Danger par aspiration : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.)
- Autres effets néfastes : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- Autres informations : Symptômes liés aux propriétés physiques, chimiques et toxicologiques. Pour plus d'information, se reporter à la rubrique 4.

SERVICE BEST B.V. De Schakel 60 5651 GH EINDHOVEN The Netherlands Phone: +31 40 230 23 00 Fax: +31 40 230 23 02 E-mail: info@servicebest.com	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 12 / 16
		Révision nr : 2
		Date d'émission : 15/09/2021
	Protecton Antigél Concentrate	Remplace la fiche : 24/04/2015
	1890911 1L – 1890912 5L	

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Propriétés environnementales : Selon les critères CE de classification et d'étiquetage "nuisible pour l'environnement" (93/21/CEE), la substance/le produit n'est pas à étiqueter comme dangereux pour l'environnement.

Diéthylène glycol (111-46-6)	
CL50 poisson 1	75200 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Pimephales promelas [flow-through])
CE50 Daphnies 1	84000 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Daphnia magna)
éthylène-glycol (107-21-1)	
CL50 poisson 1	41000 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Oncorhynchus mykiss)
CE50 Daphnies 1	46300 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Daphnia magna)
CL50 poissons 2	14 - 18 ml/l (Exposure time: 96 h - Species: Oncorhynchus mykiss [static])
NOEC (chronique)	15380 mg/l @ 7d Pimephales promelas
Diéthylène glycol (111-46-6)	
CL50 poisson 1	80 - 627 mg/l
CE50 Daphnies 1	133 mg/l (Daphnia Magna)

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité : Ethanédiol
Facilement biodégradable.

Biodégradation : Ethanédiol
- 90-100 % Données expérimentales

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation : Ethanédiol
Ne montre pas de bioaccumulation.

Coefficient de distribution (n-octanol/eau) : Ethanédiol
-1,93

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité : Données non disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Données de PBT/vPvB : Ethanédiol :
Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT).
Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

12.6. Autres effets néfastes

Autres informations : Aucune donnée disponible

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

produit déchet: : Manipuler avec prudence.
Maniement sûr: voir paragraphe 7
Consulter le fabricant/fournisseur pour des informations relatives à la récupération/au recyclage.
Collecter et évacuer les déchets auprès d'un organisme collecteur agréé.
Éliminer en observant les réglementations administratives.

SERVICE BEST B.V. De Schakel 60 5651 GH EINDHOVEN The Netherlands Phone: +31 40 230 23 00 Fax: +31 40 230 23 02 E-mail: info@servicebest.com	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 13 / 16
		Révision nr : 2
		Date d'émission : 15/09/2021
	Protecton Antigel Concentrate 1890911 1L – 1890912 5L	Remplace la fiche : 24/04/2015

Emballages contaminés : Remise à une entreprise d'élimination de déchets agréée.
Eliminer en observant les réglementations administratives.

Liste des propositions pour les code déchets/désignations des déchets selon le CED : Classé comme déchets dangereux conformément à la réglementation de l'Union Européenne.
Les codes de déchet suivants ne sont que des suggestions:
07 01 04* - autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques,
150110*- emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus
Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

Numéro ONU : NA

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle pour le transport : Non applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

14.3.1. Transport par voie terrestre

ADR/RID : Non classifié pour cette voie de transport.
Classe(s) : Non applicable

14.3.2. Transport par voie fluviale (ADN)

ADN : Non classifié pour cette voie de transport.

14.3.3. Transport maritime

IMDG : Non classifié pour cette voie de transport.
Class or Division :

14.3.4. Transport aérien

ICAO/IATA : Non classifié pour cette voie de transport.
Class or Division :

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage : NA

14.5. Dangers pour l'environnement

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : Non applicable.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Code: IBC : Non applicable.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations EU

Les restrictions suivantes s'appliquent conformément à l'annexe XVII du règlement REACH (CE) N° 1907/2006 :

SERVICE BEST B.V. De Schakel 60 5651 GH EINDHOVEN The Netherlands Phone: +31 40 230 23 00 Fax: +31 40 230 23 02 E-mail: info@servicebest.com	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 14 / 16
		Révision nr : 2
		Date d'émission : 15/09/2021
	Protecton Antigel Concentrate 1890911 1L – 1890912 5L	Remplace la fiche : 24/04/2015

3. Substances ou mélanges liquides qui sont considérés comme dangereux au sens de la directive 1999/45/CE ou qui répondent aux critères pour une des classes ou catégories de danger ci-après, visées à l'annexe I du règlement (CE) no 1272/2008 : Protecton Antigel Concentrate

3.b. Substances ou mélanges qui répondent aux critères pour une des classes ou catégories de danger ci-après, visées à l'annexe I du règlement (CE) n o 1272/2008: Classes de danger 3.1 à 3.6, 3.7 effets néfastes sur la fonction sexuelle et la fertilité ou sur le développement, 3.8 effets autres que les effets narcotiques, 3.9 et 3.10 : Protecton Antigel Concentrate

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH
 Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

15.1.2. Directives nationales

France

Installations classées:

Not applicable

Allemagne

AwSV, référence de l'annexe : Classe de danger pour l'eau (WGK) 1, Présente un faible danger pour l'eau (Classification selon la AwSV, Annexe 1)
 Classe de stockage (Allemagne) (LGK) : LGK 12 - Liquides ininflammables
 12e ordonnance de mise en application de la Loi fédérale allemande sur les contrôles d'immission - 12.BImSchV : Non assujetti au 12ème BImSchV (décret de protection contre les émissions) (Règlement sur les accidents majeurs)

Pays-Bas

Waterbezwaarlijkheid : Weinig schadelijk voor in het water levende organismen B (4)

SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen : LGK 12 - Non-combustible liquids

SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen : Aucun des composants n'est listé

SZW-lijst van mutagene stoffen : Aucun des composants n'est listé

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Borstvoeding : Aucun des composants n'est listé

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Vruchtbaarheid : Aucun des composants n'est listé

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Ontwikkeling : Aucun des composants n'est listé

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Ontwikkeling : Aucun des composants n'est listé

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Ontwikkeling : Aucun des composants n'est listé

Danemark

Recommandations réglementation danoise : L'utilisation de ce produit est interdite aux mineurs.
 Les femmes enceintes/allaitantes travaillant avec le produit ne doivent pas entrer en contact direct avec celui-ci.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité chimique : Aucune donnée disponible

Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée pour les substances suivantes de ce mélange

éthanediol

SERVICE BEST B.V. De Schakel 60 5651 GH EINDHOVEN The Netherlands Phone: +31 40 230 23 00 Fax: +31 40 230 23 02 E-mail: info@servicebest.com	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 15 / 16
		Révision nr : 2
		Date d'émission : 15/09/2021
	Protecton Antigél Concentrate	Remplace la fiche : 24/04/2015
	1890911 1L – 1890912 5L	

SECTION 16: Autres informations

Textes complets des phrases H- et EUH

Acute Tox. 4 (Oral)	: Toxicité aiguë Catégorie 4
Repr. 2	: Toxicité pour la reproduction, catégorie 2
STOT RE 2	: Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, catégorie 2
H302	: Nocif en cas d'ingestion.
H361d	: Susceptible de nuire au fœtus.
H373	: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Références littéraires et sources importantes des données : European Chemicals Agency, LoLi, SDS supplier, Inchem.

Autres informations : Estimation/classification CLP, Article 9, Méthode de calcul.

Abréviations et acronymes : ABM = Algemene beoordelingsmethodiek (Méthodologie générale d'évaluation)

ADN = Accord Européen relatif au Transport International des Marchandises Dangereuses par voie de Navigation du Rhin

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

CLP = Classification, étiquetage et emballage conformément au règlement (CE) 1272/2008

IATA = Association internationale du transport aérien

IMDG = Code maritime international des marchandises dangereuses

LIE = Limite inférieure d'explosivité/Limite inférieure d'explosion

LSE = Limite supérieure d'explosion/Limite supérieure d'explosivité

REACH = Enregistrement, évaluation, autorisation et restrictions de substances chimiques

BTT = Temps de pénétration (durée maximale de port)

DMEL = Dose dérivée avec effet minimum

DNEL = Dose dérivée sans effet

EC50 = Concentration effective médiane

EL50 = Median effective level

ErC50 = EC50 en termes de diminution du taux de croissance

ErL50 = EL50 en termes de diminution du taux de croissance

EWC = Catalogue européen des déchets

LC50 = Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)

LD50 = Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)

LL50 = Taux létal médian

NA = Non applicable

NOEC = Concentration sans effet observé

NOEL: dose sans effet notable

NOELR = Taux de charge sans effet observé

NOAEC = Concentration sans effet nocif observé

NOAEL = Dose sans effet toxique observé

N.O.S. = Not Otherwise Specified

OEL = Limites d'exposition professionnelle - Limites d'exposition à court terme

PNEC = La concentration prévisible sans effet

SERVICE BEST B.V. De Schakel 60 5651 GH EINDHOVEN The Netherlands Phone: +31 40 230 23 00 Fax: +31 40 230 23 02 E-mail: info@servicebest.com	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 16 / 16
		Révision nr : 2
		Date d'émission : 15/09/2021
	Protecton Antigel Concentrate 1890911 1L – 1890912 5L	Remplace la fiche : 24/04/2015

Relation quantitative structure-activité (QSAR)

STOT = Toxicité spécifique pour certains organes cibles

TWA = Moyenne pondérée dans le temps

VOC = Composés organiques volatils

WGK = Wassergefährdungsklasse (Catégorie de pollution des eaux selon la législation du régime hydrolique allemande)

Conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Classification conformément au règlement (UE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.